

DIRECTIVES DU GROUPE RELATIVES AUX RESEAUX SOCIAUX

Implications de l'usage des réseaux sociaux

Il est essentiel que nos collaborateurs soient conscients des implications de leur présence sur les réseaux sociaux et les conversations en ligne faisant référence à HES, ses terminaux, ses actionnaires, ses marques ou ses activités. Afin d'éviter tout problème ou malentendu, nous donnons ici quelques directives qui vous guideront utilement dans votre comportement sur Internet en tant que collaborateur identifiable du Groupe HES et de ses marques. Ce que nous attendons de nos collaborateurs dans l'usage des réseaux sociaux à titre privé et professionnel est précisé ci-dessous.

En cas de doute, demandez toujours conseil à votre manager ou au Communications Manager de HES.

CONTACT	
HES CORPORATE	Esther Erkelens
COMMUNICATIONS	+31 (0)611648605
MANAGER	e.erkelens@hesinternational.eu

Usage des réseaux sociaux : Nos attentes

Lorsque vous mentionnez HES, nos terminaux, nos marques ou nos activités sur les réseaux sociaux, gardez à l'esprit que :

- 1. Il est essentiel de connaître et le Code de conduite et notre Politique de confidentialité et de vous y conformer.
- 2. Si vous avez l'intention de vous exprimer mais avez la moindre inquiétude à ce sujet, contrôlez vos propos avant toute publication. En cas de doute, discutez de vos préoccupations avec votre manager ou le Communications Manager de HES.
- 3. Les informations relatives à HES, diffusées sur notre réseau interne (tel que Newsflash de HES), ne doivent pas être communiquées à des tiers.
- 4. Ne faites pas de commentaires relatifs à des questions juridiques, à moins d'être un porte-parole désigné par l'entreprise. Par ailleurs, mentionner HES International et ses terminaux, ses actionnaires, revenus, projets futurs, décisions en matière de prix, résultats financiers non publiés ou autres sujets similaires peut donner lieu à des articles et/ou conséquences négatives. Abstenez-vous de discuter de sujets d'ordre financier et de prévisions de performance.
- 5. Respectez votre public. Sur les réseaux sociaux, comme au sein de HES, les propos racistes, à caractère injurieux, obscènes n'ont pas leur place. Faites preuve de considération à l'égard de la vie privée de tiers et d'opinions personnelles sur les sujets pouvant prêter à controverse (tels que la religion ou la politique).
- 6. Respectez la propriété intellectuelle et les droits d'auteur éventuels de tiers.
- 7. Si vous remarquez un message posté par un collègue, portant sur HES, qui ne devrait pas être partagé, informez-en immédiatement votre manager ou le Communications Manager de HES
- 8. Soyez attentif à toute divulgation involontaire ou perception d'une telle divulgation. Par exemple, tenez compte du fait qu'être « l'ami » d'un contact professionnel peut permettre d'identifier publiquement cette personne. Partez du principe que votre vie professionnelle et votre vie privée se confondront en ligne, quelle que soit l'attention que vous portez à les différencier.
- 9. L'usage de sites sociaux implique que leurs conditions de service vous sont applicables (ainsi qu'au contenu que vous partagez). Ceci peut engendrer des conséquences juridiques, notamment une possible assignation à comparaître ayant pour objet vos interactions. Le réseau social que vous utilisez a accès à tout ce que vous partagez sur son site.